

Malte

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

Malte compte 77 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Quarante-trois de ces conventions sont conformes au standard minimum.

Malte a signé l'IM en 2017 et a déposé son instrument de ratification le 18 décembre 2018. L'IM est entré en vigueur pour Malte le 1^{er} avril 2019. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet¹²⁰. Malte n'a pas notifié ses conventions avec le Botswana, la Bulgarie, Monaco et la Suisse aux fins de l'IM. Aussi, à ce stade, ces conventions ne seront pas modifiées par l'IM.

Malte a signé un instrument bilatéral de mise en conformité concernant sa convention avec la Suisse. Malte a aussi indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs avoir pris des mesures (autres qu'au titre de l'IM) afin de mettre en œuvre le standard minimum dans ses conventions avec le Botswana, la Bulgarie, les États-Unis, la Géorgie, la Moldova*, Monaco et le Monténégro.

Malte met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP¹²¹.

B. Conclusion

Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec Malte.

Synthèse de la réponse de la juridiction — Malte

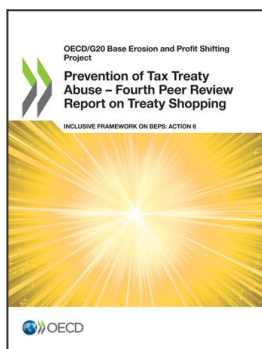
	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Afrique du Sud	Non	Oui, IM	COP
2	Albanie	Oui, IM		COP
3	Allemagne	Non	Oui, IM	COP
4	Andorre	Non	Oui, IM	COP
5	Arabie saoudite	Oui, IM		COP
6	Australie	Oui, IM		COP
7	Autriche	Oui, IM		COP
8	Azerbaïdjan*	Non	Non	
9	Bahreïn	Non	Oui, IM	COP
10	Barbade	Non	Oui, IM	COP
11	Belgique	Oui, IM		COP
12	Botswana	Non	Non	

¹²⁰ Malte a choisi de remplacer, en vertu de l'article 35(3) de l'IM, l'expression « *périodes d'imposition commençant à l'expiration ou après l'expiration d'une période* » par « *périodes d'imposition commençant à compter du 1er janvier de l'année qui commence à compter de l'expiration d'une période* », pour une application unilatérale de l'article 35(1)(b) et (5)(b) (Entrée en vigueur) de l'IM.

¹²¹ Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, Malte choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM).

13	Bulgarie	Non	Non	
14	Canada	Oui, IM		COP
15	Chine (République populaire de)	Non	Oui, IM	COP
16	Chypre*	Oui, IM		COP
17	Corée	Oui, IM		COP
18	Croatie	Non	Oui, IM	COP
19	Danemark	Oui, IM		COP
20	Égypte	Oui, IM		COP
21	Émirats arabes unis	Oui, IM		COP
22	Espagne	Non	Oui, IM	COP
23	Estonie	Non	Oui, IM	COP
24	États-Unis	Non	Non	COP
25	Fédération de Russie	Oui, IM		COP
26	Finlande	Oui, IM		COP
27	France	Oui, IM		COP
28	Géorgie	Non	Non	COP
29	Grèce	Non	Oui, IM	COP
30	Guernesey	Oui, IM		COP
31	Hong Kong (Chine)	Non	Oui, IM	COP
32	Hongrie	Non	Oui, IM	COP
33	Île de Man	Oui, IM		COP
34	Inde	Oui, IM		COP
35	Irlande	Oui, IM		COP
36	Islande	Oui, IM		COP
37	Israël	Oui, IM		COP
38	Italie	Non	Oui, IM	COP
39	Jersey	Oui, IM		COP
40	Jordanie	Oui, IM		COP
41	Kosovo*	Oui, autres		COP
42	Koweït*	Non	Oui, IM	COP
43	Lettonie	Oui, IM		COP
44	Liban*	Non	Non	
45	Libye*	Non	Non	
46	Liechtenstein	Oui, IM		COP
47	Lituanie	Oui, IM		COP
48	Luxembourg	Oui, IM		COP
49	Malaisie	Non	Oui, IM	COP
50	Maroc	Non	Oui, IM	COP
51	Maurice	Oui, IM		COP
52	Mexique	Non	Oui, IM	COP
53	Moldova*	Non	Non	
54	Monaco	Non	Non	
55	Monténégro	Non	Non	
56	Norvège	Oui, IM		COP
57	Pakistan	Oui, IM		COP
58	Pays-Bas	Oui, IM		COP
59	Pologne	Oui, IM		COP
60	Portugal	Oui, IM		COP
61	Qatar	Oui, IM		COP
62	République slovaque	Oui, IM		COP
63	République tchèque	Oui, IM		COP
64	Roumanie	Non	Oui, IM	COP
65	Royaume-Uni	Oui, IM		COP

66	Saint-Marin	Oui, IM		COP
67	Serbie	Oui, IM		COP
68	Singapour	Oui, IM		COP
69	Slovénie	Oui, IM		COP
70	Suède	Non	Oui, IM	COP
71	Suisse	Non	Oui, autres	COP
72	Syrie*	Non	Non	
73	Tunisie	Non	Oui, IM	COP
74	Turquie	Non	Oui, IM	COP
75	Ukraine	Oui, IM		COP
76	Uruguay	Oui, IM		COP
77	Viet Nam	Non	Non	COP



Extrait de :
Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping
Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/3dc05e6a-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Malte », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/613b5101-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.